

Automne—hiver 2023 DEMANDEZ le Programme!

BIODECHETS

Points d'apport volontaire

Les vendredi 13 et samedi 14 octobre, sondage en porte à porte autorisé par arrêté du Maire.

Chères Préselloises, Chers Présellois,

Après la période d'expérimentation du tri des déchets alimentaires en points d'apport volontaire (PAV), voici venu le temps des résultats.

Plusieurs communes se sont prêtées à l'essai selon différents formats. Comme annoncé dans le bulletin municipal de décembre 2022 et conformément à la loi anti-gaspi du 10 février 2020, les déchets biodégradables ne devront normalement plus atterrir dans le bac des ordures ménagères et donc plus à l'incinérateur - à partir du 1er janvier 2024.

Dans cette perspective, Valenciennes, Onnaing, Condé sur l'Escaut, ont été équipées de composteurs de quartier. Ces sites de compostage partagés comprennent un bac à déchets alimentaires, un bac de matières brunes¹ et un bac à compost. A Anzin, des PAV ont été déployés au pied des collectifs. A Prouvy, les habitants volontaires ont reçu des composteurs à déchets alimentaires individuels, charge à eux de les mélanger avec de la matière brune pour obtenir du compost. A Préseau, une dizaine de point d'apport volontaire permettent de valoriser ces déchets naturellement dégradables par des micro-organismes. Ce sont autant d'expériences menées, en zone urbaine ou en milieu rural, par Valenciennes Métropole en prévision de la nouvelle réglementation. Ce travail en amont bénéficiera à terme au SIAVED², puisque Valenciennes Métropole transfèrera prochainement la compétence « Collecte des déchets » au syndicat. Parallèlement, les collectes (Tri Sélectif, Ordures Ménagères, Bio-déchets entendus comme déchets alimentaires et déchets verts) seront assurées à partir du premier janvier 2024 par le prestataire NICOLLIN qui remplacera SUEZ. Par délibération du Conseil communautaire, il a été décidé que la TEOM³ soit inchangée afin de ne pas alourdir la pression fiscale au regard du contexte économique actuel.

Selon les chiffres transmis par le Service Environnement de la CAVM, les habitants de Préseau remportent la palme d'or en termes de résultats sur les 950 foyers résidant à Préseau, 700 ont reçu un bio-seau; sur 8 mois d'expérimentation, 30 000 litres de déchets alimentaires ont été collectés avec une qualité remarquable du gisement. On estime qu'à côté des foyers qui utilisent leur propre composteur, 450 foyers effectuent régulièrement l'apport volontaire aux différents points de collecte du Village (8kg par mois et par foyer). Il est prévu que les participants actifs reçoivent 10 litres de compost.

Comme promis, un sondage, ayant pour but de connaître votre avis et vos propositions d'amélioration du dispositif, se déroulera les vendredi 13 et samedi 14 octobre en porte à porte. Dans ce cadre, nous vous sommes reconnaissants de réserver le meilleur accueil aux agents de Voix Publique mandatés par Valenciennes Métropole et de prendre quelques instants pour répondre à leurs questions. En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres et possibilité sera alors donnée de remplir directement le questionnaire en Mairie.

Avec sincérité, je vous remercie vivement de la réussite de l'opération, de votre adhésion à celle-ci et de votre coopération dans une action environnementale essentielle et durable.

Avec tout mon dévouement.

Sandrine FRANCOIS- LAGNY

Maire de PRESEAU

Notes

1 La « matière brune » (sèche) est constituée de feuilles mortes, branches broyées, copeaux, paille, écorce, sciure, riches en lignine et cellulose apportant de la matière carbonée. Pour obtenir un compost équilibré, elle est mélangée avec de la « matière verte » (fraîche) constituée principalement par les déchets de cuisine mais aussi les tontes de gazon, humides et molles, contenant des substances rapidement fermentescibles, riches en sels minéraux et en azote. 2 Créé en 1977, le SIAVED (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets) est un syndicat mixte qui collecte, traite et valorise les déchets de ses 3 intercommunalités adhérentes : la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis. 3 TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères



PROGRAMME PRESELLOIS EVENEMENTIEL ET FESTIF Automne - hiver 2023

Vendredi 13 octobre Marche poétique intergénérationnelle de la Semaine bleue dans le Village / RDV à 14h devant la Mairie **Samedi 14 octobre** Distribution des Repas festifs aux Aînés de 10h à 12 h à la Verrière et dans le Village

Dimanche 15 octobre Repas des Aînés à la Guinguette de Neuvilly-en-Avesnois



Mardi 31 octobre Première édition de l'« Escape Game présellois d'Halloween » organisé par la Bibliothèque municipale dans le Village

Mercredi 8 novembre Atelier automnal tout public à la Bibliothèque municipale



Samedi 11 novembre Commémoration de l'Armistice de la Grande Guerre autour du Monument / Marseillaise entonnée par les élèves de nos écoles

10-11-12 novembre Exposition des Artistes présellois à la Salle des Sports

Samedi 11 Novembre 2023 à 9h Inscriptions pour l'Accueil de Loisirs de Décembre (Portail Famille)

Mercredi 15 novembre Atelier Bibliothèque 2/5 ans « Viens créer ton livre sensoriel »

Vendredi 17 novembre à 18h30 Inauguration de l'Agence Postale Communale.

Samedi 18 novembre-Samedi 2 décembre Inscriptions au Colis de Noël des enfants scolarisés en extérieur et nés à partir du 1^{er} janvier 2012

Mercredi 22 novembre Atelier Bibliothèque 6/11 ans « Manga et Mihiraki »

24-25-26 Novembre 3^{ème} Marché de Noël au Parc des Loisirs Jean-Louis Morel (balade en attelage, manège enfantin, *cheesebox*, petite restauration, tombola du Père Noël, chalets illuminés...)





Samedi 25 novembre 18h15 Lâcher de Lanternes célestes au Parc des Loisirs Jean-Louis Morel

Mercredi 29 novembre Atelier Bibliothèque 3/6 ans « Eveil musical avec l'artiste Sylvain Kaalau » dans le cadre du Festival valenciennois « Live entre les Livres ».



Les mercredis de décembre Ateliers créatifs à la Bibliothèque municipale sur le thème de Noël

Semaine du 4 au 9 décembre Inscriptions au Concours des Maisons illuminées

Du vendredi 1^{er} décembre au vendredi 15 décembre Collecte de jeux et jouets en Mairie en faveur de l'association Les Restaurants du Cœur

Du mercredi 6 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024 Préseau s'illumine! Décoration participative des Sapins de Noël naturels communaux par les Présellois.es

Jeudi 7 décembre 14h00-16h00 Saint Nicolas et son âne dans nos écoles / friandises de l'APE

Vendredi 8 décembre 19h-23h30 décembre (Tournoi de Foot Séniors) et **Samedi 9 décembre 10h-17h** (Tournoi U9 5X5) Téléthon animé par l'Etoile Sportive à la Salle des Sports

Samedi 9 décembre Distribution du Colis des Aînés à la Salle de la Verrière **Mercredi 13 décembre 18h30** Audition des élèves de l'école municipale de musique à l'Etrier

Vendredi 15 décembre Distribution du Colis de Noël des Enfants dans nos écoles

Samedi 16 décembre Retrait à la Mairie du Colis des Enfants scolarisés à l'extérieur

Semaine du 18 au 23 décembre Passage du Jury du Concours des Maisons illuminées

Dimanche 24 décembre 18h Messe de Noël en l'église Sainte Aldegonde de Préseau

Mardi 26 décembre-vendredi 29 décembre Accueil de Loisirs de Noël

Du lundi 8 janvier au 31 janvier Collecte des Sapins de

Noël Place Ioliot Curie

20 janvier 2024 18h30 Concert de la Nouvelle Année par l'Harmonie et l'Ecole de Musique municipale de Préseau en l'église Sainte Aldegonde.



Des Informations et des rappels...



PRESEAU

La municipalité, soucieuse de préserver l'hygiène et la santé publique, va procéder comme habituellement à une campagne générale de dératisation de la commune.

Cette opération se déroulera les 24 et 25 octobre 2023

Démarchage

Le démarchage à domicile est désormais interdit dans la

commune par arrêté du Maire daté du 18 septembre 2023 (sauf autorisation préfectorale et municipale notamment pour appel à générosité publique).

Bacs à déchets

Les habitants sont invités à sortir leurs bacs à déchets la

veille des jours de collecte et à les rentrer une fois le ramassage effectué. Mais la solidarité doit jouer notamment envers les habitants dont l'âge avancé ne permet pas de manipuler ces poubelles souvent lourdes et volumineuses en les faisant monter parfois 4 ou 5 marches des habitations en R/C surélevé et sans garage.

Propreté des trottoirs

La Municipalité s'attache a rendre le village agréable et accueillant. A cette fin, les services techniques s'organisent afin de mener des « patrouilles propreté » régulières plusieurs fois par semaine et tout au long de l'année.

Malgré ces actions, des trottoirs sont souillés par la présence de déjections canines; il en va de la responsabilité des maîtres de préserver l'hygiène urbaine en ramassant les déjections de leurs animaux domestiques.

Tranquillité sonore

Les activités domestiques génèrent du bruit. Si elles sont pratiquées abusivement et en dehors d'horaires convenables, elles peuvent gêner le voisinage. A Préseau, les plages horaires pour l'utilisation des matériels bruyants sont les suivantes:

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés de 09h00 à 12h00.

De la communication-prévention à la verbalisation.

Prochainement, Mme le Maire proposera aux votes du conseil municipal différentes délibérations afin de fixer le montant des amendes pour le non respect de règles notamment liées aux nuisances sonores, aux bacs à déchets et aux déjections canines. La Commune va se doter d'un terminal pour transmettre les procès verbaux des amendes au Procureur de la République. Toutes ces mesures seront prises en coordination avec la Gendarmerie.

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique